

1 Identification du produit et de l'entreprise

Identifiant produit	Lampe UV à basse pression
N° CAS	Mélange
Utilisation du produit	Lampe à ultraviolet (UV)
Restrictions recommandées	Aucune connue
Informations sur le fabricant	Trojan Technologies 3020 Gore Road London, ON N5V 4T7 CA Téléphone: 519-457-3400 Téléphone: 888-220-6118
N° assistance technique	
En Amérique du Nord	Téléphone: 866-388-0488
Hors de l'Amérique du Nord	Téléphone: 519-457-2318

2 Identification des dangers

Dangers physiques	Non applicable aux lampes intactes.
Dangers pour la santé	Non applicable aux lampes intactes.
Dangers environnementaux	Non applicable aux lampes intactes.
Dangers définis par WHMIS 2015	
Éléments d'étiquetage	
Symbole de danger	Non applicable aux lampes intactes.
Mot de secours	Non applicable aux lampes intactes.
Déclaration de danger	Non applicable aux lampes intactes.
WHMIS 2015 : Dangers pour la santé non classifiés (HHNOC)	Aucun connu
WHMIS 2015 : Dangers physiques non classifiés (PHNOC)	Aucun connu
Dangers non classifiés (HNOC)	Aucun connu
Informations supplémentaires	Aucune

3 Composition / Information sur les composants

Composants	CAS	Pourcentage
Mercure	7439-97-6	<0,1
Commentaires sur la composition	*Lampe constituée de verre de quartz contenant du mercure.	

4 Premiers secours

Inhalation	Non applicable aux lampes intactes.
Contact avec la peau	Non applicable aux lampes intactes.
Contact avec les yeux	Non applicable aux lampes intactes.
Ingestion	Non applicable aux lampes intactes.
Informations générales	<p>Les brûlures causées par une surexposition ou des blessures graves causées par un fragment de verre de quartz doivent être traitées par un médecin. Assurez-vous que le personnel médical est conscient du matériel impliqué et prend des précautions pour se protéger. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (montrez l'étiquette si possible).</p> <p>Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Éviter le contact avec les yeux et la peau.</p> <p>Tenir hors de la portée des enfants.</p> <p>L'exposition à des lampes intactes non alimentées ne présente aucun danger pour la santé.</p>

5 Lutte contre l'incendie

Propriétés inflammables	Non inflammable d'après les critères du WHMIS/OSHA.
Agent d'extinction adapté	Poudre d'extinction, mousse ou eau.
Agent d'extinction non adapté	Non disponible
Dangers spécifiques provenant du produit chimique	Non disponible
Équipement de protection spécial et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets en cas d'incendie.
Méthodes spécifiques	Utiliser des procédures standard de lutte contre l'incendie et prendre en compte les dangers des autres matériaux impliqués.
Risques généraux d'incendie	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion.
Combustion dangereuse	peut inclure et ne se limite pas à : mercure, oxydes métalliques.
Produits	La lampe n'est pas combustible.

6 Mesures en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	<p>Garder éloigner tout personnel non utile.</p> <p>Ne pas toucher les récipients endommagés ou les matériaux déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés.</p>
Méthodes et matériel de confinement	<p>En cas de rupture de la lampe, des mesures appropriées doivent être prises pour contenir le mercure amalgamé. Dans un scénario sec où la lampe ne fonctionne pas, le mercure à amalgame solide peut être facilement capturé.</p> <p>Dans un système à canal fermé ou à canal ouvert, en cas de rupture d'une lampe ou d'un manchon dans un système traitant le flux d'eau, aucune mesure de confinement n'est disponible.</p> <p>Empêcher l'entrée du mercure dans les cours d'eau, les égouts ou d'autres systèmes de captage.</p>
Méthodes et matériel de nettoyage	<p>Si les lampes sont cassées, aérer la zone où la rupture s'est produite. Prendre les précautions habituelles pour collecter le verre brisé. Nettoyer avec un aspirateur à mercure ou avec d'autres moyens appropriés qui évitent la génération de poussière et de vapeur de mercure. NE PAS UTILISER UN ASPIRATEUR STANDARD. Placer les matériaux collectés dans un récipient fermé pour éviter de générer de la poussière. En cas de rupture de la lampe, des mesures appropriées doivent être prises pour contenir le déversement. Des conseils supplémentaires sur le nettoyage des lampes brisées sont disponibles à l'adresse : http://www2.epa.gov/cfl/cleaning-broken-cfl#instructions.</p>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Précautions environnementales Ne pas rejeter dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou les eaux publiques. Ne pas contaminer les cours d'eau ou le sol. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Ce matériau est un polluant de l'eau et doit être empêché de contaminer le sol ou d'entrer dans les égouts, les systèmes de drainage et les plans d'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Ce matériau est un polluant de l'eau et doit être empêché de contaminer le sol ou d'entrer dans les égouts, les systèmes de drainage et les plans d'eau.

7 Manipulation et stockage

Précautions pour une manipulation sûre Manipuler avec soin pour éviter toute rupture.
Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle dans la manipulation de ce matériel.

Conditions d'entreposage sûr, y compris toutes incompatibilités Tenir hors de la portée des enfants. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

US. Valeurs limites de seuil ACGIH

Composants	Type	Valeur
Mercure (CAS 7439-97-6)	TWA	0,025 mg/m ³

US. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Mercure (CAS 7439-97-6)	TWA	0,1 mg/m ³

Limites d'exposition L'exposition au mercure n'est possible qu'en cas de rupture de la lampe, consulter la [Section 6](#).

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles techniques appropriés Utiliser seulement dans de bonnes conditions de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux et du visage Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité appropriées avec des protections latérales (ou des lunettes à coques).
Pendant le fonctionnement, la lumière ultraviolette (UV) est un rayonnement non ionisant dont la longueur d'onde est comprise dans la plage de 180 à 400 nanomètres du spectre électromagnétique. L'intensité de la lumière UV dépasse largement les niveaux trouvés dans la nature.
L'exposition peut entraîner des lésions oculaires temporaires ou permanentes, des brûlures de la peau ou d'autres effets graves. Les personnes travaillant avec un appareil à UV ou dans le périmètre où cet appareil est utilisé peuvent être exposées aux UV si elles n'utilisent pas l'écran et l'équipement de protection individuelle (EPI) appropriés. Reportez-vous aux manuels du produit et aux étiquettes d'avertissement du produit pour connaître les procédures d'utilisation sécuritaires et l'équipement de protection individuelle.

Protection de la peau :

Protection des mains Éviter le contact avec la peau. Porter des gants de protection. Vérifier en premier lieu auprès d'un fournisseur réputé. Si le verre est brisé, utiliser des gants de protection anti-coupure pour éviter les blessures.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Les intervenants en cas d'urgence doivent porter des vêtements et des chaussures imperméables lorsqu'ils interviennent dans une situation où un contact avec le mercure liquide est possible.

Se laver les mains IMMÉDIATEMENT en cas de fuite de mercure.

Les vêtements contaminés doivent être changés immédiatement et jetés de façon appropriée.

Protection respiratoire

Lorsque les limites d'exposition peuvent être dépassées, utiliser un respirateur NIOSH approuvé.

Risques thermiques

Non applicable

Considérations générales concernant la sécurité et l'hygiène

Un rayonnement ultraviolet est émis par les lampes. Utiliser des lunettes de sécurité et/ou une protection pour le visage approuvées pour bloquer le rayonnement UV. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielle.

9 Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Article (solide)
Couleur	Incolore
Forme	Tube de quartz contenant du mercure et d'autres métaux
Odeur	Sans odeur
Seuil d'odeur	Non disponible
État physique	Solide
pH	Non disponible
Point de congélation	Non disponible
Point d'ébullition	Non applicable
Point d'écoulement	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible
Point d'ignition	Non applicable
Température d'auto-ignition	Non disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume	Non disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	Non disponible
Pression de vapeur	En cas de rupture, pression de vapeur de mercure : <0,01 mm Hg à température ambiante.

10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Le mercure est contenu dans un tube de verre et n'est donc pas capable de réagir avec les produits chimiques présents dans l'environnement.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Conditions à éviter	Aucune identifiée pour les lampes intactes.
Matériaux incompatibles	Le mercure est contenu dans un tube de verre et n'est donc pas capable de réagir avec les produits chimiques présents dans l'environnement.
Produits de décomposition dangereux	Aucun identifié pour les lampes intactes. En cas de rupture : peut inclure et ne se limite pas à : mercure, oxydes métalliques.

11 Informations toxicologiques

Données toxicologiques

Composants	Espèces	Résultats des tests
------------	---------	---------------------

Mercuré (CAS 7439-97-6)

Aigu

Inhalation

LC50

Rat

2,3 ppm, 4 heures

LD50

Non disponible

Vue d'ensemble en cas d'urgence

La lampe, constituée de verre de quartz, n'est pas dangereuse dans des conditions normales. Cet article est un article manufacturé. Le mercure dans la lampe est seulement disponible si la lampe est cassée. Suivre les directives de santé et de sécurité standard pour l'utilisation de ce produit.

Les énoncés suivants ne sont applicables qu'en cas de bris accidentel de la lampe :

Voies d'exposition

Contact avec les yeux et la peau, absorption par la peau, inhalation, ingestion.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Yeux

Peut provoquer une irritation

Peau

Peut provoquer une irritation.

Valeurs limites de seuil ACGIH US : Désignation de la peau

Mercuré (CAS 7439-97-6)

Le Hg peut être absorbé par la peau.

US. NIOSH : Guide de poche sur les risques chimiques

Mercuré (CAS 7439-97-6)

Le Hg VAP peut être absorbé par la peau.

Inhalation

Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion

Peut provoquer une détresse gastrique, des nausées ou des vomissements.

Peau

Peut provoquer une irritation.

Effets chroniques

L'exposition professionnelle à long terme à des concentrations modérées à élevées de mercure (0,035 à 0,1 mg/m³) a entraîné des effets sur le système nerveux et les reins. Une toxicité significative a été observée chez les animaux exposés à de faibles concentrations.

Cancérogénicité

Non dangereux d'après les critères du WHMIS/OSHA.

Cancérogènes ACGIH

Mercuré (CAS 7439-97-6)

A4 Non classifiable comme cancérigène pour l'homme.

Monographies du IARC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Mercuré (CAS 7439-97-6)

Volume 58 - 3 Non classifiable quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Mutagénicité

Non dangereux d'après les critères du WHMIS/OSHA.

Effets sur la reproduction

Non dangereux d'après les critères du WHMIS/OSHA.

Tératogénicité

Des études chez l'animal indiquent que l'exposition au mercure pendant la grossesse peut entraîner des changements comportementaux subtils chez la progéniture, en l'absence d'effets nocifs chez les mères.

Nom des produits

Non disponible

toxicologiquement synergiques

Signes et symptômes

Les symptômes de surexposition peuvent être des maux de tête, des étourdissements, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

12 Informations écologiques

Écotoxicité	Voir ci-dessous		
Données écotoxicologiques			
Composants	Espèces	Résultats des tests	
Mercury (CAS 7439-97-6)			
Espèces aquatiques			
Poisson	LC50	Poisson chat indien (Heteropneustes fossils)	0,099 mg/l, 96 heures
Persistence et dégradabilité	Non disponible		
Bioaccumulation/accumulation	Non disponible		
	Produits chimiques bioaccumulatifs de préoccupation US CWA : Substance répertoriée		
		Mercury (CAS 7439-97-6)	Répertorié
		Produits chimiques bioaccumulatifs de préoccupation US CWA :	Substance répertoriée
Mobilité dans les médias environnementaux	Non disponible		
Effets environnementaux	Non disponible		
Toxicité aquatique	Non disponible		
Coefficient de répartition	Non disponible		
Informations sur la transformation chimique	Non disponible		

13 Information sur l'élimination

Instructions d'élimination	Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales en matière de contrôle environnemental. Ce matériau et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux.
Déchets de résidus / produits inutilisés	Non disponible
Emballage contaminé	Non disponible

14 Informations de transport

Numéro ONU	
TDG/US DOT	3506
IMDG/IMO	3506
IATA/ICAO	3506
Remarques TDG/US DOT	Ce produit n'est pas soumis à la réglementation des transports de marchandises dangereuses par route (ADR) basée sur la disposition spéciale 366 (<1 kg de mercure par article).
Remarques IMDG/IMO	Ce produit n'est pas soumis à la réglementation des transports de marchandises dangereuses par mer (IMDG) basée sur la disposition spéciale 366 (<1 kg de mercure par article).
* Remarques IATA/ICAO	Pour les exemptions de transport, consulter les dispositions spéciales A48, A69 et A191 de l'IATA.
Nom d'expédition de l'ONU	
TDG/US DOT	MERCURE CONTENU DANS DES ARTICLES MANUFACTURÉS
IMDG/IMO	MERCURE CONTENU DANS DES ARTICLES MANUFACTURÉS
IATA/ICAO	MERCURE CONTENU DANS DES ARTICLES MANUFACTURÉS
Classes de danger pour le transport	

TDG/US DOT: 8 (6,1)
 IMDG/IMO: 8 (6,1)
 IATA/ICAO: 8 (6,1)

Groupe d'emballage

TDG/US DOT: aucune
 IMDG/IMO: aucune
 IATA/ICAO: aucune

Dangers environnementaux

Polluant marin Non

15 Informations réglementaires

Réglementations fédérales canadiennes Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Annexe I de la CEPA du Canada : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

Divulgaration des ingrédients du WHMIS au Canada : Limites de seuil

Mercure (CAS 7439-97-6) 0,1 %

Classification WHMIS Exempté - Article manufacturé

Administration de la sécurité et de la santé au travail (OSHA)

29 CFR 1910.1200 produit chimique dangereux Non

Réglementations fédérales américaines Ce produit est un article manufacturé et est exempté.

US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Produit chimique toxique : Concentration de minimis

Mercure (CAS 7439-97-6) 1,0 %

La substance n'est pas admissible à l'exemption de minimis, sauf aux fins des exigences de notification du fournisseur.

US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Produit chimique toxique : Seuil à signaler

Mercure (CAS 7439-97-6) 10 lbs

US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Produit chimique toxique : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

TSCA Section 12 (b) Notification d'exportation (40 CFR 707, Subpt. D)

Mercure (CAS 7439-97-6) 1,0 % Notification ponctuelle à l'export uniquement.

Produits chimiques bioaccumulatifs de préoccupation US CWA : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

US CWA Section 307 (a) (1) Polluants toxiques : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

Liste CERCLA des substances dangereuses (40 CFR 302.4)

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

US CAA Section 112 (i) Polluants atmosphériques dangereux (HAP) à haut risque : Facteur de poids

Mercure (CAS 7439-97-6) 100

US CAA Section 112 (i) Polluants atmosphériques dangereux (HAP) à haut risque : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

Loi sur la qualité de l'air (CAA) Section 112 (r) Prévention des rejets accidentels (40 CFR 68.130)

Non réglementé

Loi sur la qualité de l'air (CAA) Section 112 Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mercure (CAS 7439-97-6)

Répertorié

CERCLA (Superfund) quantité à signaler

Mercure : 1

Loi de 1986 sur les modifications du Superfund et la réautorisation (SARA)

Catégories de risque

Risque immédiat - Oui
 Risque retardé - Oui
 Risque d'incendie - Non
 Risque de pression - Aucune réactivité
 Risque - Non

AVERTISSEMENT : Ce produit peut contenir des produits chimiques connus par l'État de Californie pour causer des anomalies congénitales et d'autres problèmes reproductifs.

Règlementation des états

US - California Hazardous Substances (Directeur) : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

US - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT): Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

US - Illinois Chemical Safety Act : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

US - Rapport de déversement en Louisiane : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

US - Michigan Critical Materials Register : Numéro de paramètre

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

US - Minnesota Haz Subs : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

US - New Jersey RTK - Substances : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

US - New York Release Reporting : Substances dangereuses : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

US - North Carolina Toxic Air Pollutants : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

US - Pennsylvanie RTK - Substances dangereuses : Tous les composés de cette substance sont considérés comme des dangers environnementaux

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

US - Niveaux de dépistage des effets au Texas : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

US - Washington Chemical of High Concern to Children : Substance répertoriée

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

US. RTK du Massachusetts - Liste des substances

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

US. Pennsylvanie RTK - Substances dangereuses

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

US. Rhode Island RTK

Mercure (CAS 7439-97-6) Répertorié

Pays ou région

Nom de l'inventaire

Sur l'inventaire (oui/non)*

Canada

Liste intérieure des substances (DSL)

Oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Canada	Liste extérieure des substances (NDSL)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du Toxic Substances Control Act (TSCA)	Oui

* Un « Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire administrées par le(s) pays.

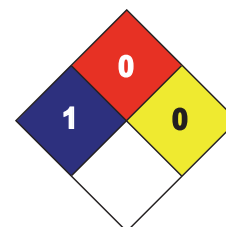
16 Autres informations

Avis de non-responsabilité Les informations contenues dans la fiche ont été rédigées en fonction des meilleures connaissances et expériences disponibles actuellement. Les informations contenues dans ce document ont été obtenues de sources considérées comme techniquement précises et fiables. Bien que tous les efforts aient été déployés pour assurer la divulgation complète des dangers du produit, dans certains cas, les données ne sont pas disponibles et sont indiquées ainsi. Étant donné que les conditions d'utilisation du produit échappent au contrôle du fournisseur, il est supposé que les utilisateurs de ce matériel ont reçu une formation complète conformément aux exigences de toutes les lois et de tous les règlements applicables. Aucune garantie, explicite ou implicite, n'est faite et le fournisseur ne sera pas responsable des pertes, blessures ou dommages consécutifs qui pourraient résulter de l'utilisation ou de la confiance en toute information contenue dans ce document.

Code NFPA (Santé : 1)
(Inflammabilité : 0)
(Réactivité : 0)

Date de publication 15 février 2018
N° de version 01
Date effective 22 avril 2025
Préparé par Personnel du fabricant

LÉGENDE	
Grave	4
Sérieux	3
Modéré	2
Léger	1
Minime	0



Autres informations Pour une FDS mise à jour, veuillez contacter le fournisseur/fabricant figurant sur la première page du document.

En cas de rupture de la lampe, des mesures appropriées doivent être prises pour contenir le déversement. La rupture de la lampe peut se produire dans plusieurs scénarios, chacun nécessitant une action différente. Dans un système en fonctionnement avec canal ouvert ou fermé, le mercure relâché après une rupture de lampe et de manchon sera très difficile à contenir puisque la vapeur de mercure se condensera rapidement, sera diluée et ensuite emportée par le flux d'eau. Veuillez consulter la [Section 6](#) afin de répondre à une rupture de la lampe.